



Monsieur Philippe GOUET
Président du Département de Loir-et-Cher
Hôtel de Département
Place de la république
41 000 BLOIS

Blois, le 29 septembre 2022

Référence : Courrier du CTI

Objet : Prise de délibération en application du décret n° 2022-728 du 28 avril 2022

Dossier suivi par :
Alexandre NEVEJANS
Tél : 06.02.41.76.17
a.nevejans@interco.cfdt.fr

Monsieur Le Président,

Le 6 avril 2022, le conseil supérieur de la fonction publique territoriale a examiné, pour les agents territoriaux, la transposition des accords Ségur et Laforcade, négociés et signés par la CFDT.

Par ailleurs, lors de la conférence sociale des métiers, du 18 février 2022, le Premier ministre a pris l'engagement d'étendre ces mesures afin de leur donner une portée générale.

Ainsi, le décret n° 2022-728 du 28 avril 2022 relatif au versement d'une prime de revalorisation (CTI) à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale dispose que l'organe délibérant peut instituer cette prime de revalorisation. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir solliciter votre organe délibérant afin que cette prime soit attribuée à l'ensemble des agents concernés.

Pour certains agents, il vous appartient d'arrêter une liste au regard des critères d'attribution que vous aurez retenus. Sachez que la CFDT n'est pas favorable à renforcer l'iniquité entre agents et nous souhaitons qu'aucune distinction ne soit faite.

Cette revalorisation, tant attendue, est une juste reconnaissance financière pour les agents territoriaux des métiers de l'accompagnement du social et du médico-social que vous représentez. En outre, elle poursuit l'objectif non

INTERCO41.FR

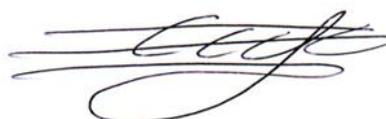
CFDT Interco de Loir et Cher
35/37, avenue de l'Europe
41000 BLOIS
Tél : 02.54.67.18.59 – 06.63.18.89.42
Courriel : interco41@interco.cfdt.fr – Site : www.cfdtinterco41.fr

La fédération Interco CFDT regroupe l'ensemble des syndicats CFDT de la fonction publique territoriale, des offices publics de l'habitat, des services publics concédés, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 107 syndicats totalisant 72 000 adhérents.

seulement de renforcer l'attractivité des métiers de l'accompagnement social et médico-social, mais également d'éviter un départ massif des professionnels vers d'autres secteurs où ils pourront prétendre à ce droit.

En conséquence, vous êtes pleinement acteur de l'avenir de ces métiers mis à mal et de la motivation des agents qui œuvrent au quotidien pour notre service public.

Secrétaire général



Alexandre NEVEJANS



Copies :

Madame Catherine Lhéritier Vice-Présidente en charge du personnel

Monsieur Cyrille Bonvillain Directeur général des services

Madame Véronique Thorrand Directrice générale adjointe Loir-et-Cher Innovant/ direction des ressources humaines

CFDT Interco de Loir et Cher
35/37, avenue de l'Europe
41000 BLOIS
Tél : 02.54.67.18.59 – 06.63.18.89.42
Courriel : interco41@interco.cfdt.fr – Site : www.cfdtinterco41.fr

La fédération Interco CFDT regroupe l'ensemble des syndicats CFDT de la fonction publique territoriale, des offices publics de l'habitat, des services publics concédés, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 107 syndicats totalisant 72 000 adhérents.